




Informations de base	
2024/2019(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2023: Budget général de l'UE - Commission	
Subject 8.70.03.13 Décharge 2023	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		HERBST Niclas (EPP)	25/07/2024
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		GAHLER Michael (EPP)	14/10/2024
	SEDE Sécurité et défense		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement		GOERENS Charles (Renew)	21/10/2024
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		TOMC Romana (EPP)	01/10/2024
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		DECARO Antonio (S&D)	04/09/2024
	SANT Santé publique		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	FALCĂ Gheorghe (EPP)	17/10/2024
	REGI Développement régional	KARVAŠOVÁ L'ubica (Renew)	16/10/2024
	AGRI Agriculture et développement rural	Président au nom de la commission VRECI NOVÁ Veronika (ECR)	03/10/2024
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	RIEHL Nela (Greens/EFA)	03/10/2024
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	17/10/2024
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	GÁLVEZ Lina (S&D)	14/10/2024
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/06/2024	Publication du document de base non-législatif	COM(2024)0272 	
17/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2025	Vote en commission		
23/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0074/2025	




06/05/2025	Débat en plénière		
07/05/2025	Décision du Parlement	T10-0077/2025	Résumé
07/05/2025	Résultat du vote au parlement		
08/10/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2019(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/00520

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis spécifique	AGRI	PE766.592	05/12/2024	
Projet de rapport de la commission		PE764.988	16/01/2025	
Avis de la commission	EMPL	PE765.076	29/01/2025	
Avis de la commission	TRAN	PE765.326	29/01/2025	
Avis de la commission	AFET	PE765.324	30/01/2025	
Avis de la commission	REGI	PE765.332	30/01/2025	
Avis de la commission	CULT	PE766.601	05/02/2025	
Avis de la commission	LIBE	PE765.283	13/02/2025	
Avis de la commission	DEVE	PE766.830	20/02/2025	
Avis de la commission	FEMM	PE765.343	21/02/2025	
Avis de la commission	ENVI	PE764.980	27/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE770.056	27/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE770.057	27/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0074/2025	23/04/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0077/2025	07/05/2025	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		05756/2025	03/02/2025	

Document de base non législatif complémentaire	05754/2025	05/02/2025	
Document de base non législatif complémentaire	05489/2025	11/02/2025	
Document de base non législatif complémentaire	05490/2025	11/02/2025	
Document de base non législatif complémentaire	05491/2025	11/02/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2024)0272 	25/06/2024	
Document de base non législatif complémentaire	COM(2024)0273 	25/06/2024	
Document de suivi	COM(2025)0373 	27/06/2025	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N10-0020/2024 JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FREUND Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	12/02/2025	Transparency International Liaison Office to the European Union
FREUND Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	11/02/2025	Transparency International Liaison Office to the European Union
FREUND Daniel	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	06/11/2024	Counter Balance

Acte final

Budget 2025/1592
[JO OJ L 08.10.2025](#)

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Commission

2024/2019(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 412 voix pour, 245 contre et 5 abstentions de **donner décharge** à la Commission et aux agences exécutives sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023 et a donné décharge à la Commission sur l'exécution du budget des neuvième, dixième et onzième Fonds européens de développement pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution (adoptée par 443 voix pour, 202 contre et 21 abstentions), le Parlement a souligné son attachement aux valeurs fondamentales de l'Union et à la bonne gestion financière, conformément aux traités (UE et FUE). Il a insisté sur la séparation des pouvoirs et le respect du rôle du Parlement par les autres institutions.

Les députés ont mis en avant le **rôle clé du budget de l'Union** pour concrétiser les priorités politiques, ainsi que son rôle quand il s'agit d'apporter de l'aide aux États membres lors de situations imprévues comme les conflits et crises internationaux. Ils ont insisté, dans ce contexte, sur l'importance cruciale des investissements et du soutien au titre du budget de l'Union aux fins de la réduction des inégalités entre États membres et entre régions, de la croissance économique et de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un taux d'erreur élevé et une dette en augmentation

Le Parlement a déploré l'avis défavorable de la Cour des comptes sur la régularité des dépenses de 2023 et s'est dit préoccupé par la **hausse du taux d'erreur (5,6 %)**, appelant la Commission à présenter, dans les quatre mois, un plan d'action sur la réduction du taux d'erreur.

Le Parlement a également exprimé des préoccupations sur les différences d'interprétation de la notion de «taux d'erreur» par la Commission et par la Cour, ainsi que sur le niveau record du total des **engagements restant à liquider** (543 milliards EUR) et sur le niveau de l'encours de la **dette d'emprunt** (458,5 milliards EUR) dont la hausse rend le budget de l'Union plus vulnérable aux augmentations des taux d'intérêt puisque le remboursement des intérêts et du principal d'une partie de la dette devra être assuré par le budget de l'Union.

Application des règles financières de l'Union et respect de l'état de droit

Les députés ont rappelé l'importance d'appliquer rigoureusement les règles financières de l'Union à tous les programmes et à tous les bénéficiaires, afin d'éviter toute forme de fraude, de conflit d'intérêts, de corruption, de double financement ou de blanchiment d'argent. Ils ont également insisté sur le **respect de l'état de droit**, engageant la Commission à veiller à la mise en œuvre rigoureuse du mécanisme de conditionnalité lorsque la violation des principes de l'état de droit par des États membres porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union. La Commission est invitée à proposer des mesures visant à protéger les bénéficiaires finaux en cas de violation de l'état de droit par les gouvernements nationaux.

Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)

Tout en saluant la nature innovante de la FRR, le Parlement a souligné de **nombreux problèmes à corriger** avant de recourir à un tel modèle : i) manque de consultation des autorités régionales et locales et des autres parties concernées, telles que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, ii) faible dimension transfrontière, iii) absence de définition claire des jalons et des cibles, iv) manque de flexibilité, v) graves problèmes de transparence, d'audit et de contrôle du programme, vi) interprétation de la notion de «bénéficiaire final» non conforme à l'accord issu des négociations sur REPowerEU, vii) risque de double financement.

Préoccupé par la hausse considérable du coût des emprunts contractés dans le cadre de **NextGenerationEU**, le Parlement a insisté sur la nécessité d'introduire rapidement de nouvelles ressources propres pour son remboursement.

Simplification

Les députés ont insisté pour débureaucratiser, rationaliser et simplifier considérablement et de toute urgence toutes les politiques de l'Union et leur financement conformément aux recommandations du rapport Draghi afin de **réduire les formalités pour les entreprises européennes** et d'améliorer la compétitivité de l'Europe, tout en protégeant les intérêts financiers de l'Union. La simplification aura également des effets positifs sur les taux d'erreur dans la mise en œuvre des politiques étant donné que de nombreuses erreurs proviennent de la trop grande complexité des règles qu'il est difficile de respecter, notamment par les PME, les entreprises issues d'une scission et les jeunes pousses.

Transparence et responsabilité

Le Parlement estime qu'il est impératif que la Commission veille à ne pas attribuer de fonds de l'Union à des personnes ou à des **organisations liées à des mouvements terroristes** ou à tout autre mouvement prônant des idées extrémistes, incitant à la violence et à la haine et allant à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Union, dont les mouvements islamistes, antisémites, antichrétiens et anti-islamiques. Étant donné le nombre croissant de situations dans lesquelles les fonds de l'Union sont exploités au mépris des principes et des valeurs de l'Union, le Parlement a insisté sur l'importance de la «**transparence quant au bénéficiaire final**» des fonds versés par l'Union.

Les députés ont souligné l'importance de préserver l'intégrité institutionnelle et de **prévenir toute ingérence étrangère potentielle**, condamnant toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement européen. Ils ont insisté sur le fait que l'OLAF a la responsabilité de mener toutes les enquêtes approfondies nécessaires et pour que le Parquet européen soit doté de ressources financières et humaines suffisantes.

Les députés ont rappelé le rôle crucial que jouent les **organisations de la société civile** (OSC), dont les ONG, dans la défense des valeurs démocratiques et souligné que les OSC peuvent recevoir un soutien des fonds de l'Union pour exercer ces fonctions. Ils ont également souligné que la **transparence dans les réunions des parties prenantes** est fondamentale pour l'intégrité démocratique et devrait s'appliquer de la même manière à toutes les entités qui collaborent avec les institutions de l'Union.

Le Parlement a rappelé la nécessité de vérifier de manière proactive que toutes les entités bénéficiaires de fonds de l'Union respectent les valeurs de celle-ci. Il a souligné la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires au secrétariat du **registre de transparence de l'UE** pour permettre un contrôle systématique et approfondi du registre de transparence.

Enfin, le Parlement s'est déclaré profondément préoccupé par la décision de la Commission de procéder à l'adoption de l'initiative **«Réarmer l'Union»** sans consultation préalable du Parlement européen. Il a demandé à la Commission de s'abstenir de lancer des instruments d'action importants qui ont une incidence sur l'architecture financière et stratégique de l'Union sans garantir le plein respect des prérogatives du Parlement.